



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'APEL LA ROCHEFOUCAULD DU 5 OCTOBRE 2023

Paris, le 5 octobre 2023

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (ApeL) La Rochefoucauld se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Présidente, au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts. La Présidente constate que 121 membres de l'association sont présents ou représentés. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Accueil de la Présidente de l'APEL.
- Présentation de l'équipe 2022 – 2023.
- Partie statutaire :
 - Rapport Moral.
 - Bilan financier.
 - Orientation et budget prévisionnel.
 - Règlement intérieur.
- Présentation des membres du Conseil d'Administration souhaitant renouveler leur mandat et des personnes souhaitant être nouvellement élues au Conseil d'Administration.
- Vote.
- Election des membres du Conseil d'Administration.

Le secrétaire de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs ;
- trois exemplaires des nouveaux statuts type de l'APEL nationale ;
- trois exemplaires du règlement intérieur.

Début de la séance à 20h00.

Après le mot d'accueil et la présentation de l'équipe 2022 – 2023, la Présidente présente le rapport moral pour l'exercice écoulé et le met aux voix.

Résolution n°1 - Le rapport moral présenté à l'assemblée est adopté à l'unanimité.

La Présidente fait donner par le Trésorier, Thibault Desmidt, lecture du bilan financier et du budget prévisionnel pour le même exercice. La Présidente les met aux voix.

Résolution n°2 - Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social les approuvent tels qu'ils leurs sont présentés par le Trésorier. Cette résolution, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Les adhérents, après en avoir pris connaissance, approuvent également le budget prévisionnel à l'unanimité.

La Présidente présente alors les orientations 2023 – 2024 et les met aux voix.

Résolution n°4 - Le rapport d'orientation présenté à l'assemblée est adopté à l'unanimité.

La Présidente fait présenter par le Vice-Président, David Diaz, le règlement intérieur. La Présidente le met aux voix.

Résolution n°5 - Le règlement intérieur présenté à l'assemblée est adopté.

Il a été ensuite procédé, dans les formes statutaires requises, à la présentation et à l'élection des nouveaux administrateurs.

La Présidente annonce aux membres de l'association présents le début de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à 21h00. (Procès-Verbal de l'AGE annexe).

Les membres de l'association sont ensuite invités à aller prendre un apéritif durant le dépouillement et en attendant les résultats de l'élection.

La Présidente annonce à 22h30 les résultats de l'élection des nouveaux administrateurs.

Résolution n°6 - Résultats des élections :

- **Renouvellement des membres sortants** :
 - Costanza Souaid est élue pour 3 ans.
 - Isaure Ronsseray est élue pour 3 ans.
 - Ségolène de Malherbe est élue pour 3 ans.

- **Nouveaux candidats** :
 - Fanny Lourdin est élue pour 3 ans.
 - Marie-Alix Lainé est élue pour 3 ans.
 - Benoit Philippot est élu pour 3 ans.
 - Xavière Allard est élue pour 2 ans.
 - Marianne d'Audiffret est élue pour 2 ans.
 - Valentine Brochot est élue pour 1 an.
 - Katrin Deckert est élue pour 1 an.

- Faustine Pagnoux Benguelloun est élue pour 1 an.

Les scrutateurs ayant procédé au dépouillement sont :

- Caroline de Romance,
- Augustin Chaigne,
- Nehme Souaid,
- Damien Bérullier,
- et David Diaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

La Présidente :

Le Secrétaire de séance :

Marie-Alix de Lépinay, Présidente
Signature



David Diaz, Secrétaire de séance
Signature

